

**ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE RÉOLUTION**

**PRENEZ AVIS** que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté la résolution suivante lors de sa séance ordinaire du 10 décembre 2018 :

**ADOPTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE  
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE, D'UNE  
RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE AU 318, RUE  
MURRAY  
(SECTEUR GRIFFINTOWN)**

Cette résolution est en vigueur et est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 12 décembre 2018

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Daphné Claude